

# Évaluation environnementale des plans et programmes relevant du code de l'environnement

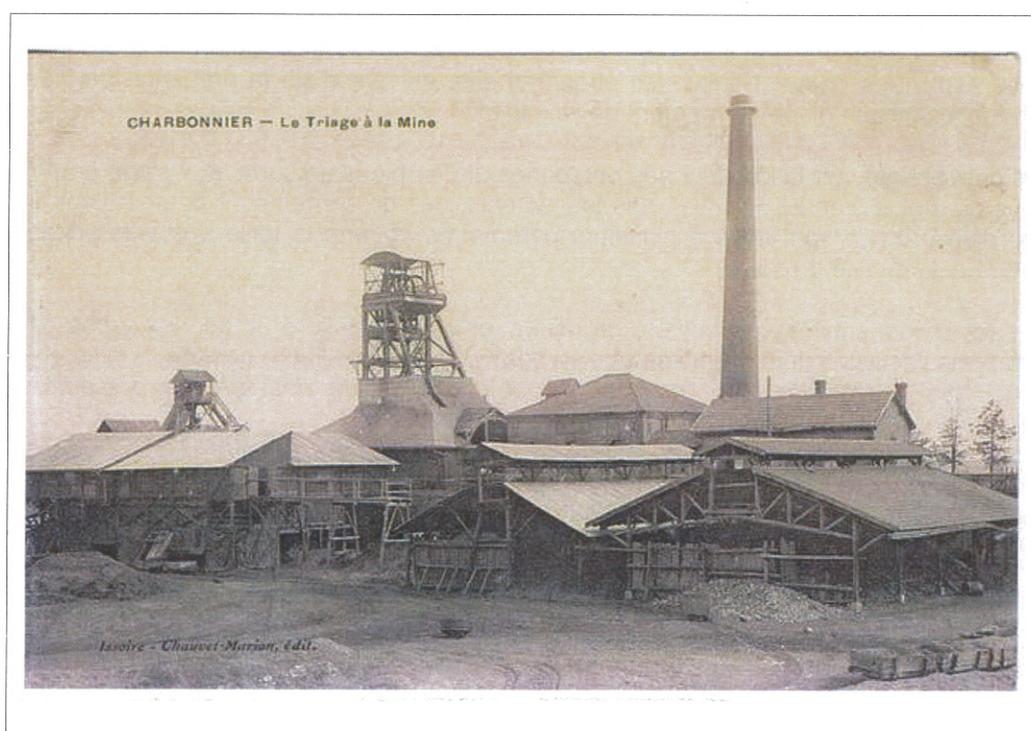
Procédure d'examen au cas par cas  
des Plans de Prévention des Risques Miniers ( PPRM )

Saisine de l'Autorité Environnementale

-----

**Communes de Auzat la Combelle (63)**  
**Brassac les Mines (63)**  
**Charbonnier les Mines (63)**  
**Sainte-Florine (43)**

**PPR Miniers**



Les aléas identifiés sur les communes concernées sont les suivants:

- effondrement localisé (niveau d'aléa, faible, moyen et fort),
- tassement (faible),
- échauffement (faible, moyen).

### Effondrement localisé (ou fontis)

Il débute par la rupture du toit d'une cavité d'une ancienne exploitation. Les chutes de blocs entraînent une montée progressive de la voûte. Une cloche de fontis se forme et s'élève vers la surface tandis que le cône d'éboulis se développe. Le fontis débouche à ciel ouvert quand les terrains de surface s'effondrent.

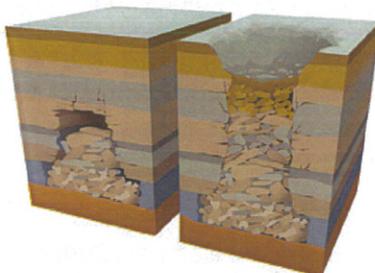


Illustration 1: Schéma de principe d'un fontis (source MEDD)



Illustration 2: Fontis foyer Vellave Sainte-Florine 43 (Source DREAL Auvergne)

### Tassement

C'est la remobilisation ou la recompaction de terrains de surface meubles (dépôts, verses) ou déconsolidés par des travaux miniers souterrains proches de la surface.

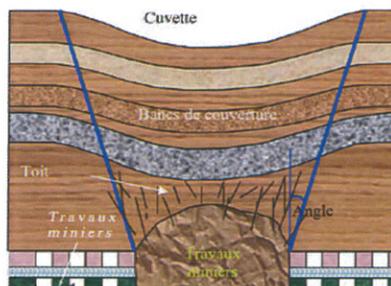


Illustration 3: Schéma de principe d'un tassement



Illustration 4: Tassement Buxières les Mines 03 (Source DREAL Auvergne)

### Échauffement

Avec le temps, les matières combustibles des terrils miniers s'oxydent et la combustion peut se déclarer lorsque la température interne obtenue est suffisante. La source d'échauffement principale est due à l'oxydation de matériaux riches en pyrites et en charbon dans des conditions permettant à la fois l'apport d'air frais sans que la zone en échauffement soit trop ventilée, et un certain confinement empêchant l'évacuation des calories. Il peut s'agir d'un phénomène d'auto-combustion comme d'un départ accidentel après un débroussaillage, des travaux de terrassements ou des écobuages.



Illustration 5: Échauffement d'un terril Alès 30 (source DREAL Auvergne)



Illustration 6: Échauffement d'un terril Alès 30 (source DREAL Auvergne)

- **Charbonnier-les-mines**

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Charbonnier les mines a été approuvé en 2008. D'après les données Insee 2010, la population de la commune de Charbonnier les mines est de 937 habitants, et 8,5 % du territoire urbanisé ou à urbaniser de la commune est situé en zone d'aléa minier résiduel (Illustration 7: Carte des aléas et des enjeux environnementaux, commune de Charbonnier les mines.).

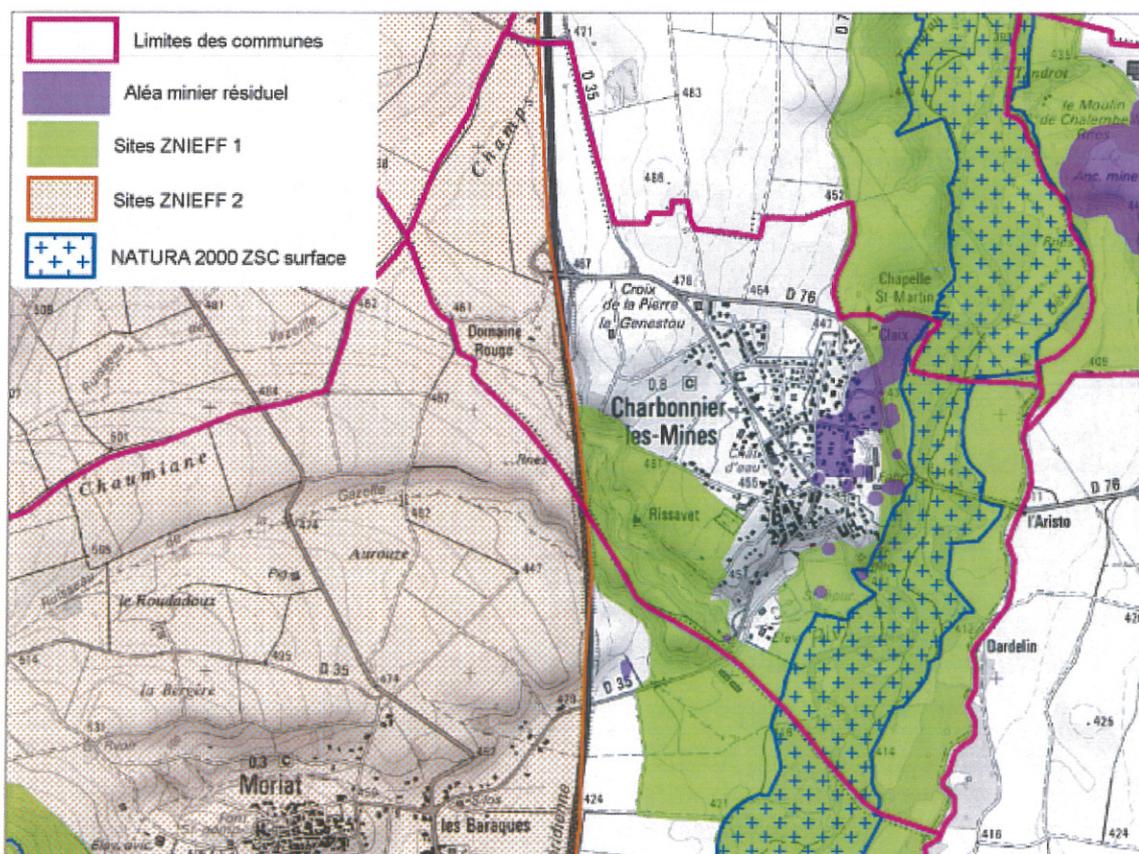
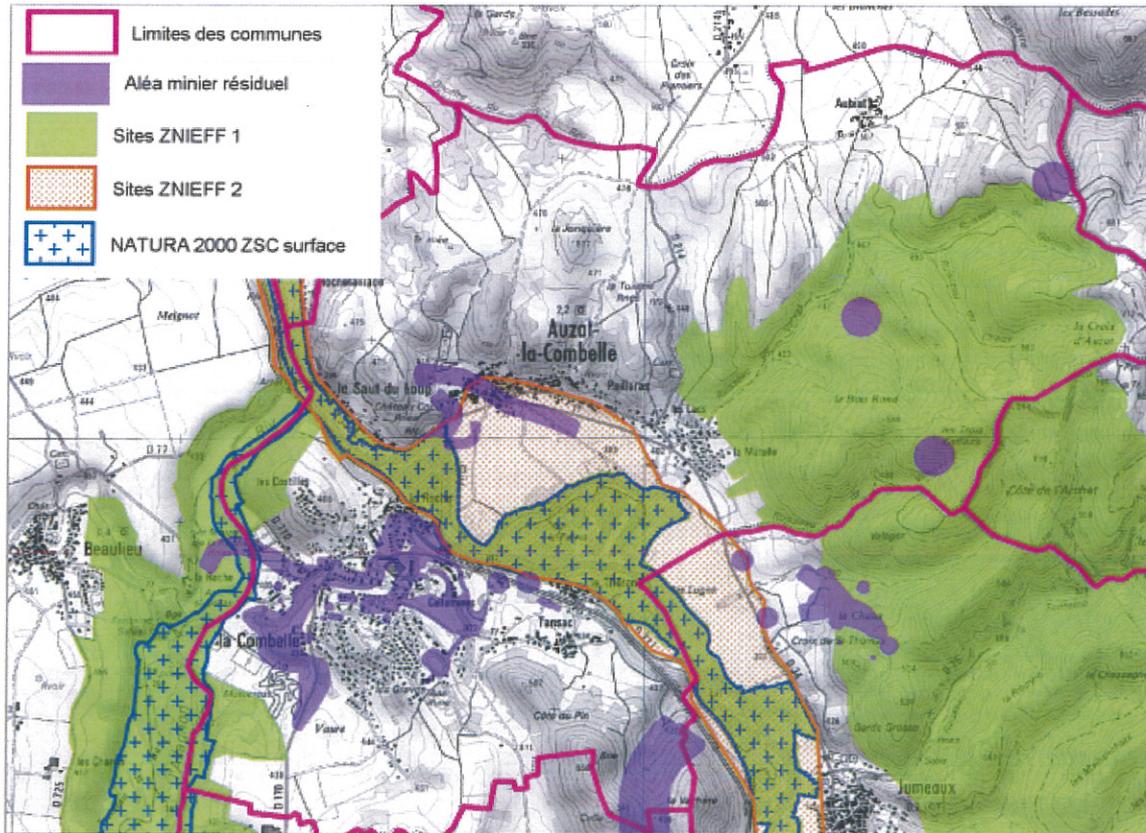


Illustration 7: Carte des aléas et des enjeux environnementaux, commune de Charbonnier les mines.

- **Auzat la Combelle**

Le plan d'occupation des sols (POS) de la commune d'Auzat la Combelle a été approuvé en 1989. D'après les données Insee 2010, la population de la commune d'Auzat-la-Combelle est de 2109 habitants, et 22 % du territoire urbanisé ou à urbaniser est situé en zone d'aléa minier résiduel (Illustration 9: Carte des aléas et des enjeux environnementaux, commune d'Auzat la Combelle ).



*Illustration 9: Carte des aléas et des enjeux environnementaux, commune d'Auzat la Combelle*

**Le site NATURA 2000** correspond à une portion de la rivière Allier et ses abords qui constituent un complexe alluvial riche en habitats divers (forêts alluviales, pelouses, prairies, bras morts) et qui hébergent des espèces animales d'intérêt communautaires (papillons, loutres, chauve-souris, poissons, libellules etc...).

**Objectifs et stratégies de ce site** : le maintien de la dynamique fluviale est indispensable à la conservation d'une mosaïque de milieux. Les milieux aquatiques dépendent de la qualité et de la quantité de la nappe phréatique qui elle-même est protégée par les forêts des rives et les prairies qui jouent un rôle d'épuration et de stabilisation. Les sources et marais salés qui abritent une flore très rare doivent être préservés et aménagés. Cette portion d'Allier doit assurer la continuité pour la circulation des poissons, notamment du saumon qui passe par là pour aller frayer en Haute-loire.

Les communes concernées contiennent aussi des ZNIEFF1 et ZNIEFF2, et font partie des communes concernées par le SAGE de l'Allier Aval dont la stratégie a été validée en 2012 (voir annexe 2). Développés dans la partie suivante, les objectifs du PPRm sont compatibles avec l'ensemble des objectifs à enjeux environnementaux.